



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB 20.10.2020

Numéro de publication: BH02-0000001966

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Genève, Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

Sommation selon l'art. 153 ORC, Etat de Genève, Registre du commerce

Etat de Genève, Registre du commerce

CHE-116.017.768

Rue du Puits-Saint-Pierre 4

1204 Genève

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège statuaire. Aux termes de l'art. 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Si la situation légale n'est pas rétablie dans les délais, l'office du registre du commerce peut imposer une amende de CHF 10.00 à CHF 500.00 conformément à l'article 943 al. 1 CO.

GENCOM, à Genève

Délai : 30 jours

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève,

Rue du Puits-Saint-Pierre 4,

1204 Genève